

Communiqué de Presse

Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf: 183f08

Tel : +33 3 90 21 49 36

Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Congrès va résoudre de l'avant en matière de développement durable

Malaga, Espagne, 13.03.2008 – Réuni pour sa session de printemps les 13 et 14 mars à Malaga (Espagne), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a examiné tout un ensemble de questions à la base des politiques de développement durable en Europe, dont la consommation durable, la capacité d'adaptation au changement climatique, la biodiversité urbaine et les services d'intérêt général dans les zones rurales.

Le Congrès a souligné que l'augmentation effrénée de la consommation de biens et de services entraînait une raréfaction croissante de certaines ressources naturelles et causait des dommages irréversibles à l'environnement, aux écosystèmes et à la santé. Pour le Congrès, qui a appelé les collectivités territoriales à suivre des stratégies favorables à la durabilité sociale et écologique et à une croissance économique qui ne nuise pas à l'écologie, il est essentiel de modifier les comportements collectifs et individuels dans le sens d'une consommation éthique et responsable afin de réduire les risques pour les populations actuelles et futures. Les collectivités territoriales devraient favoriser des comportements et des modes de vie éco-responsables et coopérer avec le secteur privé et les associations en la matière. Le Congrès a invité les Etats membres à revoir leur cadre juridique et réglementaire pour s'assurer que le pollueur payait. Les Etats devraient prendre des mesures fiscales et financières incitatives et dissuasives et évaluer les politiques pour veiller à ce que les risques environnementaux ne soient pas tout simplement déplacés ailleurs.

Le Congrès s'est aussi concentré sur la nécessité de développer la capacité d'adaptation au changement climatique et s'est déclaré profondément préoccupé par les conséquences inévitables de ce changement et par le fait que les collectivités territoriales étaient à cet égard en première ligne. Il a réaffirmé la nécessité de mettre au point d'une part des plans d'action d'adaptation qui anticipent les changements climatiques et protègent les populations, les biens et les infrastructures et d'autre part, des politiques d'atténuation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il a souligné la nécessité de garantir l'équité sociale et la solidarité territoriale par la mise en place de dispositifs interrégionaux de gestion des catastrophes et d'organes intersectoriels chargés de donner effet à l'adaptation.

Le maintien de services d'intérêt général dans les zones rurales est considéré comme un élément essentiel de la cohésion territoriale. Le Congrès a invité les collectivités territoriales à veiller à ce que les zones défavorisées géographiquement et les populations les plus vulnérables aient accès à ces services. A cette fin, les collectivités devraient pleinement exploiter les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication et multiplier les pôles de services multifonctions et les services mobiles. Elles devraient concevoir des réseaux de transport qui réduisent la dépendance face à la voiture, améliorent la mobilité des groupes défavorisés ou vulnérables et facilitent le développement polycentrique dans et entre les régions et autour d'elles.

./..

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.
Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès : Halvdan Skard (Norvège, SOC), Président de la Chambre des régions : Yavuz Milden (Turquie, PPE/DC),
Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Ian Micallef (Malte, PPE/DC)
Groupes politiques : Groupe Socialiste (SOC), Groupe Parti Populaire Européen – Démocrates Chrétiens (PPE/DC),
Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD)

Les travaux du Congrès en matière de biodiversité urbaine sont innovants dans la mesure où ils mettent l'accent sur l'importance de la biodiversité dans les villes. Le rapport du Congrès fait ressortir les avantages que présente la biodiversité urbaine par exemple pour la régulation du climat et la rétention d'eau. Il prévoit aussi un environnement plaisant qui favorise l'identité culturelle et géographique des populations. Le Congrès a recommandé d'appliquer des plans directeurs pour promouvoir la biodiversité en milieu urbain en y associant l'ensemble des parties prenantes, en tenant compte de l'interdépendance entre les zones urbaines et les zones rurales et en promouvant des villes vertes et compactes pour éviter que ces dernières n'empiètent sur les zones naturelles.

La Charte urbaine européenne II : manifeste pour une nouvelle urbanité énonce une série de principes et de concepts communs permettant aux villes de relever les défis actuels des sociétés urbaines. Elle offre aux citoyens une nouvelle vision des villes en en faisant des lieux célébrant la diversité, la créativité, l'innovation et la durabilité. Nos villes devraient promouvoir la plus grande solidarité possible en leur sein et entre elles, a déclaré le Congrès.

Plus d'informations: www.coe.int/congress-session/fr

Contact : Dmitri Marchenkov, Chef de l'Unité de communication du Congrès

Mob : +33 (0)6 75 65 03 49 ; congress.web@coe.int